

Affiché le 19.01.2015
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 13 JANVIER 2015.

L'an deux mille quinze, le 8 du mois de Janvier, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la Mairie, le Mardi 13 Janvier 2015 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU, Mme RAUD.

Procuration :

Mme RAGOT Séverine a donné procuration à Mme BOUSSEAU Elodie.

Absents : Mr MATHONNEAU, Mme de la TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Mme RAUD intervient pour faire part de son désaccord sur le premier point abordé en questions diverses concernant l'abattage d'un arbre en limite de propriété. Après débat, Madame le Maire prend acte de ce désaccord et informe que l'abattage s'effectuera prochainement. Le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2015-01-01 –SALLE MUNICIPALE : PLANNING DES TRAVAUX DE RENOVATION.

Madame le Maire informe qu'une réunion de la commission des bâtiments s'est tenue le Vendredi 9 Janvier dernier, avec les maîtrises d'œuvre nous assistant sur ce dossier (Yanic GUERIN et Axénergie), afin de définir les plannings d'interventions de chacun et la durée des travaux. Les travaux débuteraient le 30 mars 2015. La priorité a été donnée aux travaux du rez de chaussé, donc au transfert de la cantine, puisque la salle est louée le 6 Juin puis le 3 Juillet 2015. Les travaux prévus au sous-sol seront effectués parallèlement. Ceux-ci devraient s'achever le 7 Août 2015.

2015-01-02 –SALLE MUNICIPALE : ENLEVEMENT ET DEGAZAGE DE LA CHAUDIERE ET CUVE A FIOUL.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT. Celui-ci explique qu'avant le début des travaux, la cuve et la chaudière fioul devront être démantelées et évacuées selon des règles environnementales précises. Après renseignements, deux devis vous sont présentés :

- Un devis a été demandé à l'entreprise ORTEC pour le nettoyage et le dégazage de la cuve à fioul de la salle. Il s'élève à 885 € HT soit 1062.00€ TTC.
- Un devis a été demandé à l'entreprise DLS pour le découpage et l'évacuation de la cuve et de la chaudière à fioul de la salle. Il s'élève à 2 850 € HT soit 3 420 € TTC.

Monsieur PICANT explique que lors de la réunion de planning avec les entreprises, l'enlèvement de la cuve et de la chaudière a été abordé. Un nouveau devis sera demandé à BALINEAU, titulaire du lot Gros Œuvre. Afin de programmer l'ensemble des interventions rapidement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du devis financièrement le plus intéressant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Charge Mr PICANT de ce dossier,**
- **Autorise** la signature du devis le mieux disant dans ce dossier.

Monsieur PICANT explique que dans le cadre des travaux, il faut également prévoir de vider le matériel entreposé sous la salle. Un tri devra être effectué. Des bennes de récupération seront installées lors du démontage de chaudière (semaine 13) et pourront accueillir les objets en fer à jeter. Les associations concernées seront rapidement informées (comité des fêtes, APE, Commune). Le Patch sera déménagé à Saint Hilaire pendant le temps des travaux à la Salle du petit clos.

2015-01-03 –PROGRAMME VOIRIE 2014-2015 : ENTREPRISE RETENUE.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 Janvier dernier pour étudier les offres des entreprises suite à l'appel d'offre sur le programme voirie 2014-2015. Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT qui présente les résultats :

N° d'ordre	Raison sociale	Dossier complet	observation	Offre conforme	Critère Compétences et références (40%) sur 4		Critère prix (40%) sur 4		Critère délai (20%) sur 2		Note totale sur 10	classement
					Appréciation	Note pondérée	Montant de l'offre HT	Note pondérée	Appréciation	Note pondérée		
1	RACAUD	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	116 415.00 €	1.5	Planning signé	2	7.50	6
2	SAS PELLETIER	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	102 494.80 €	2.5	Planning signé	2	8.50	4
3	CHARPENTIER SA	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	99 747.45 €	3	Planning signé	2	9.00	3
4	EIFFAGE	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	87 174.00 €	3.5	Planning signé	2	9.50	2
5	COLAS	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	85 829.45 €	4	Planning signé	2	10.00	1
6	CHARIERT TP (DEMAT)	OUI	Attestation assurance à jour à demander	OUI	mémoire technique	4	110 352.20 €	2	Planning signé	2	8.00	5

Après lecture, Mr PICANT informe que la commission appel d'offre et voirie propose au Conseil municipal de retenir l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue le Programme Voirie 2014-2015, à l'entreprise COLAS pour un montant de 85 829.45€ HT soit 102 995.34 TTC.**
- **Autorise la signature de tout document dans ce dossier.**

2015-01-04 –SYDEV PROPOSITION EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN ECLAIRAGE RUE DES RABASTERIES.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PICANT. Il informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'enfouissement de réseau pour la rue des Rabasteries a été demandée auprès du SyDEV. Le Syndicat départemental a revu à la baisse la participation communale afin d'offrir une aide supplémentaire aux communes et soutenir les entreprises.

Ainsi, l'enfouissement du réseau, la suppression d'un poteau béton et la mise en lumière de la rue avec deux candélabres s'élèveraient pour la commune à environ 15 000€.

Au vu du programme voirie 2014-2015, il est proposé de faire réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'enfouissement et la mise en lumière de la rue des Rabasteries.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document dans ce dossier.**

Madame le Maire rappelle que les travaux de voirie de la rue des Rabasteries nécessitent la mise en place d'un mur de soutènement. Un devis a donc été demandé à Mr MATHONNEAU pour ces travaux. La création d'un réseau d'eau pluvial complet sera réalisée par notre service technique mais ils auront besoin de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le devis de l'entreprise MAHONNEAU pour 4 224.00€ TTC.**
- **Autorise Madame le Maire à signer tout document dans ce dossier.**

2014-12-05 – QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier d'enquête publique concernant une centrale biogaz au lieu-dit Pierre Brune à Chantonay est en cours, le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie.

De même, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les formations élus 2015 sont à leur disposition en mairie.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers la date et l'heure concernant les vœux du Maire.

Madame le Maire rappelle également la date de la réunion intercommunale.

Mr PICANT Yves informe le Conseil Municipal que le rapport hygiène et sécurité de la Maison des Communes est arrivé en Mairie. Dans celui-ci il est demandé qu'un référent Hygiène et Sécurité soit nommé au sein du Conseil. Mme Patricia SALLÉ se propose. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Mr PICANT informe également les Conseillers Municipaux que leur aide sera nécessaire lors du déménagement de la cantine prévu fin août 2015.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.